

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

février 2020

Rapport au Parlement flamand

Encourager l'éducation aux médias des groupes vulnérables

La Cour des comptes a examiné les mesures prises par le gouvernement flamand afin de favoriser l'éducation aux médias des groupes vulnérables tels que les jeunes, les seniors ou les personnes présentant un handicap. Elle a conclu que les objectifs et les mesures repris dans les documents stratégiques n'offrent pas une vision cohérente de la politique, que les mesures ne sont pas suffisantes pour tous les groupes cibles et qu'il n'y a ni objectifs clairs ni évaluations relatives à la réalisation des objectifs et aux effets désirés des mesures. C'est pourquoi la Cour a recommandé au gouvernement flamand d'établir des priorités étayées, d'harmoniser les mesures dans les différents domaines politiques concernés, de déterminer des objectifs pour les mesures et d'en évaluer les résultats plus systématiquement.

Examen

Dans son accord de gouvernement 2014-2019, le gouvernement flamand a accordé une attention particulière aux groupes vulnérables : les enfants, les jeunes, les seniors, les personnes défavorisées, les demandeurs d'emploi et les personnes présentant un handicap physique ou mental. Cette attention particulière pour les groupes vulnérables a également été demandée par le Parlement flamand. C'est la raison pour laquelle la Cour des comptes a examiné les mesures prises par le gouvernement flamand afin d'encourager l'éducation aux médias de ces groupes spécifiques.

Cadre politique

Outre l'accord de gouvernement flamand 2014-2019, le cadre politique se compose essentiellement des documents stratégiques du ministre des Médias. La thématique de l'éducation aux médias figure également dans les notes de politique en matière de jeunesse, d'enseignement et de lutte contre la pauvreté, mais elle n'apparaît pas dans les documents stratégiques relatifs à l'économie sociale ni dans ceux portant sur le bien-être, la santé et la famille ; ces domaines sont pourtant liés par excellence aux groupes vulnérables des seniors, des personnes défavorisées et des personnes présentant un handicap. D'ailleurs, il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble claire de la politique en se basant sur les documents stratégiques. La note conceptuelle relative à l'éducation aux médias de 2012, dont l'objectif était d'inciter à la création d'un cadre stratégique durable, n'a pas été actualisée. Par ailleurs, la justification du choix des groupes vulnérables n'est pas toujours claire et ne permet pas d'avoir une vision transparente des obstacles spécifiques auxquels la politique doit faire face pour les différents groupes.

Pilotage

Le caractère transversal de la politique en matière d'éducation aux médias des groupes vulnérables requiert de coordonner les politiques au sein du gouvernement flamand. Il n'existe toutefois pas de plan global ou de concertation structurelle entre les organes politiques. Le centre de connaissance en éducation aux médias flamand assure la coordination en matière d'éducation aux médias, mais seuls les organismes publics des

domaines politiques des médias et de l'enseignement sont représentés au sein des structures de concertation.

Mesures

À l'aide d'un questionnaire portant sur les principaux domaines stratégiques concernés, la Cour des comptes a elle-même identifié 31 mesures au moyen desquelles le gouvernement flamand souhaite encourager l'éducation aux médias des groupes vulnérables. La plupart des initiatives gouvernementales concernent les domaines de la culture, de la jeunesse, du sport, des médias et de l'enseignement et la formation. L'attention limitée accordée dans les documents stratégiques relatifs à l'économie sociale ainsi qu'au bien-être, à la santé et à la famille se reflète dans le nombre limité de mesures prises par les pouvoirs publics dans ces secteurs. L'objectif et l'ampleur des mesures identifiées varient fortement.

Les mesures du gouvernement flamand destinées aux groupes vulnérables ciblent en particulier les enfants et les jeunes ; ce groupe fait déjà l'objet d'une grande attention de la part d'organisations actives dans l'éducation aux médias. Les mesures instaurées par le gouvernement flamand en faveur des autres groupes vulnérables ne comblent pas suffisamment les lacunes dans ce domaine. Il existe peu de mesures ciblant les demandeurs d'emploi et les seniors. La plupart des mesures visaient à développer les compétences des groupes vulnérables ou à améliorer l'accès physique aux médias.

Résultats

Des objectifs en matière d'atteinte des groupes cibles n'ont été fixés que pour 29% des mesures. De même, peu d'objectifs spécifiques concernant l'incidence des mesures ont été formulés. Les évaluations et les rapports d'exécution existants portent essentiellement sur ce qui a été mis en place et peu sur les résultats au niveau des groupes cibles. Pour la plupart des mesures, il est dès lors difficile d'examiner si elles répondent aux attentes et si l'utilisation des moyens est justifiée.

Groupes de discussion (*focus groups*)

La Cour des comptes a organisé des entretiens avec des groupes de discussion composés de groupes d'intérêt et d'organisations faitières travaillant avec des groupes défavorisés, ainsi que d'experts du vécu issus des groupes cibles. Globalement, ceux-ci ont souligné la qualité de l'action publique, mais ils ont pointé la nécessité, d'une part, d'actualiser, d'approfondir et de diffuser le matériel existant et, d'autre part, de développer une approche spécifique suffisamment intensive et adaptée pour certains groupes vulnérables.

Réaction du ministre

Le 4 décembre 2019, le ministre flamand des Médias a répondu qu'il tiendrait compte des recommandations de la Cour des comptes dans la future politique en matière d'éducation aux médias.

Informations destinées à la presse

Le Cour des comptes contrôle les finances publiques de l'État fédéral, des communautés, des régions et des provinces. Elle contribue à améliorer la gestion publique en communiquant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables résultant d'un examen contradictoire. En sa qualité d'institution collatérale du Parlement, la Cour des comptes est indépendante des organes qu'elle contrôle.



Le rapport *Encourager l'éducation aux médias des groupes vulnérables* a été transmis au Parlement flamand. Ce rapport (établi en néerlandais uniquement) et le présent communiqué de presse sont consultables sur le site internet de la Cour des comptes (www.ccrek.be).